

# ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



## Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

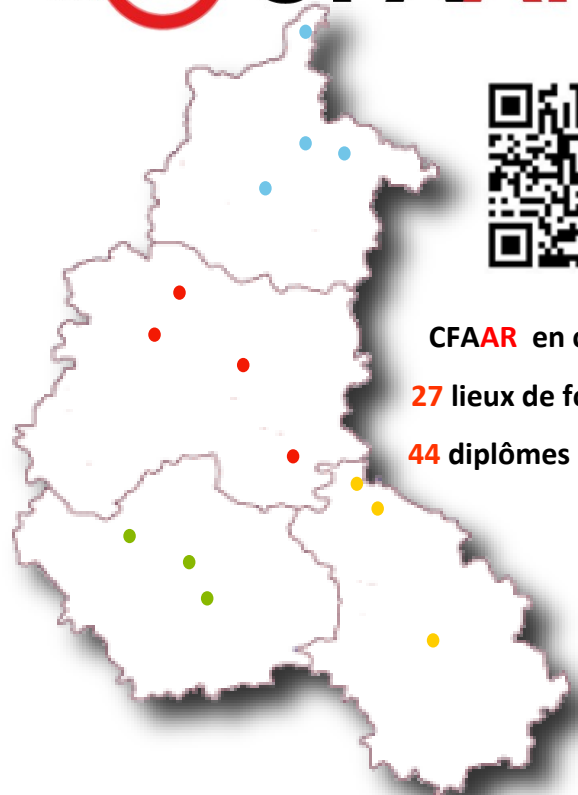
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 06-062018



**CFAAR en chiffres:**

**27 lieux de formation**

**44 diplômes proposés**

**CFA de l'Académie de Reims**

**11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN**

**03 24 27 41 16**

**cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr**



**CAP**

**PEINTURE EN CARROSSERIE**



Le (la) peintre en carrosserie applique :

- peintures,
- enduits,
- produits de traitement et de protection sur les carrosseries des véhicules automobiles.

Il (elle) décape, ponce à sec, applique du mastic ou de l'enduit.

Il (elle) protège la surface de la corrosion et dépose une couche d'apprêt.

Il (elle) dose et prépare la peinture.

Le (la) peintre crée la teinte dont il (elle) a besoin. A partir d'une cabine de protection, il (elle) pulvérise la peinture à l'aide de pistolets.

## Les conditions d'accès

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui ont obtenu le CAP ou le Bac pro Réparation des Carrosseries

- Qualités : être habile, minutieux, patient, avoir le sens de l'esthétique, avoir une bonne condition physique, savoir communiquer et ne pas être allergique (poussières, solvant, peintures)...
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

## La formation

1 an en alternance à raison de 2 semaines en entreprise et 1 semaine au CFA, tout au long du cursus. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

## Les débouchés

**Poursuite d'études :**

Bac Pro Réparation des Carrosseries, BTS Après-Vente Automobile—  
Licence Professionnelle et aussi CAP Maintenance des Véhicules...

**Métiers :**

Peintre en carrosserie

## Le programme

13 semaines de formation par an :

**Enseignement professionnel :**

Analyse Fonctionnelle et Structurale ( Technologie, Dessin Technique), Pratique Professionnelle, Vie Sociale et Professionnelle.

## Le site de formation

**UFA Ardennes Auto**

**Lycée Jean-Baptiste Clément**

11 rue Jean Jaurès 08200 SEDAN

**03 24 27 41 16**

[www.jbclement.fr](http://www.jbclement.fr)



# CAP PEINTURE EN CARROSSERIE (MENTION COMPLÉMENTAIRE)